

**Décision n° 2024-93 du 30 octobre 2024
portant désignation des représentants de l'administration et du personnel
du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et
l'aménagement
appelés à siéger en formation plénière des conseils médicaux départementaux**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2024-82 du 2 octobre 2024 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration du Cerema et à la formation spécialisée du comité en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;

Vu l'élection des représentants du personnel du Cerema par les représentants titulaires du comité social d'administration du Cerema en séance du comité social d'administration du 19 juin 2023 ;

décide

Article 1

Les représentants de l'administration appelés à siéger en formation plénière des conseils médicaux départementaux lorsque l'examen d'un dossier d'un agent du Cerema est inscrit à l'ordre du jour sont :

Représentants de l'administration	Fonctions	Affectation
Madame Valérie Perrier-Jouet	Secrétaire générale	Dter Est
Monsieur Anthony Giannone	Responsable du pôle RH	Dter Est
Madame Ghislaine Rouppert	Adjointe au responsable RH	Dter Est
Madame Sonia Houot	Gestionnaire RH	Dter Est
Monsieur Matthieu Bouteiller	Secrétaire général	Dter Hauts-de-France
Madame Laetitia Vaubourgeix	Responsable du groupe RH	Dter Hauts-de-France
Madame Laurence Racine	Gestionnaire RH	Dter Hauts-de-France
Madame Sylvie Lombard	Gestionnaire RH	Dter Hauts-de-France
Madame Viviane Aman	Secrétaire générale	Dter Méditerranée
Madame Magali Sardi	Responsable du pôle RH	Dter Méditerranée
Madame Florence Barra	Gestionnaire RH	Dter Méditerranée
Madame Fabienne Jullien	Gestionnaire RH	Dter Méditerranée
Madame Fabienne Castets	Secrétaire générale	Dter Normandie-Centre
Madame Florence Grondin	Responsable du BRH	Dter Normandie-Centre
Monsieur Mickaël François	Adjoint au chef du BRH	Dter Normandie-Centre
Monsieur Alexandre Picard	Responsable du BL	Dter Normandie-Centre
Monsieur Benoît Boutefeu	Secrétaire général commun Dter Sud-Ouest / Occitanie	Dter Sud-Ouest
Madame Marjorie Bobis	Chef du groupe RH – SG commun Dter Sud-Ouest / Occitanie	Dter Sud-Ouest
Madame Yanne Alexis-Vicaire	Adjointe au chef du groupe RH – SG commun Dter Sud-Ouest / Occitanie	Dter Sud-Ouest
Madame Nolwenn Pellen-Boudet	Secrétaire générale	Dter Ouest
Madame Sophie Roue	Responsable RH	Dter Ouest
Madame Martine Leblanc	Directrice adjointe agence de Saint Brieuc	Dter Ouest
Monsieur Jean-Luc Malgat	Directeur adjoint agence d'Angers	Dter Ouest
Madame Corine Caumont	Secrétaire Générale	DTec Risques, eaux et mer
Madame Isabelle Leger	Chef de bureau RH	DTec Risques, eaux et mer
Madame Laurence Tanabal	Responsable adjointe bureau RH	DTec Risques, eaux et mer
Madame Aurore Mittelette	Gestionnaire RH	DTec Risques, eaux et mer
Madame Karine Massouf	Directrice déléguée aux ressources IdF	Secrétariat général
Madame Delphine de Saint-Aubert	Directrice déléguée adjointe aux ressources IdF	Secrétariat général
Madame Régine Magnen	Chef de pôle RH – DDRIdF	Secrétariat général
Madame Patricia Tireau	Adjointe à la chef de pôle RH – DDRIdF	Secrétariat général
Monsieur Christophe Betin	Secrétaire général adjoint, Directeur délégué aux ressources de Lyon	Secrétariat général
Monsieur Guillaume Isa	Directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon	Secrétariat général
Madame Laurence Bauduer	Responsable SRH – DDRL	Secrétariat général
Madame Emmanuelle Chopin	Adjointe à la responsable SRH, Chef du pôle GE – DDRL	Secrétariat général

Article 2

Les représentants du personnel appelés à siéger en formation plénière des conseils médicaux départementaux sont :

N° sur la liste (par ordre d'appel à siéger en conseil médical)	Représentants du personnel	Affectation
1	Madame Hélène Chassagnol	DTer Centre-Est
2	Monsieur Bruno Piel	DTer Ouest
3	Monsieur Gwenaël Jouannic	DTer Ouest
4	Madame Virginie Amant	DTer Normandie-Centre
5	Monsieur Ludovic Simon	DTer Île-de-France
6	Monsieur Jérôme Guillaume	DTer Hauts-de-France
7	Monsieur Eric Pertus	DTer Centre-Est
8	Madame Sylvie Deyris	DTer Centre-Est
9	Madame Nadine Tavernier	DSC
10	Monsieur Olivier Gleizes	DTer Méditerranée
11	Monsieur Jean-Marc Trottier	DTer Sud-Ouest
12	Monsieur Pierre Lainé	DTer Occitanie
13	Madame Chantal Kasprzycki	DTec Risques, eaux et mer

Article 3

Toutes facilités doivent être données aux représentants du personnel siégeant en formation plénière des conseils médicaux départementaux pour leur permettre de disposer du temps nécessaire à la consultation du dossier et à la représentation en séance.

Article 4

Afin d'assurer la continuité des missions des représentants du personnel appelés à siéger en formation plénière des conseils médicaux départementaux, ceux-ci conservent leurs attributions jusqu'à l'élection des nouveaux représentants du personnel lors du premier comité social d'administration du Cerema renouvelé à l'issue des élections professionnelles.

Article 5

La présente décision abroge la décision n° 2024-39 du 30 avril 2024.

Article 6

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema et sur le bureau numérique au sein des espaces dédiés.

Fait à Bron, le 30 octobre 2024.

Pascal Berteaud

Le directeur général

